

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil municipal de Saint-Christophe d'Arthabaska tenue au Centre Administratif, le **lundi 5 février 2024** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Michel Larochelle, maire  
Monsieur Bertrand Martineau, conseiller  
Madame Sarah Bellavance, conseillère  
Monsieur Marc-Olivier Racette, conseiller  
Madame Dominique Blanchette, conseillère  
Monsieur Réjean Arsenault, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Michel Larochelle.

Est également présente :

Maître Katherine Beaudoin, directrice générale et greffière-trésorière

Est absente :

Madame Johanne Therrien, conseillère

**ORDRE DU JOUR**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2024

**2. CORRESPONDANCES ET INFORMATIONS POUR LES ÉLUS**

**3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES**

- 3.1 Dépôt et adoption des comptes à payer du mois de janvier 2024
- 3.2 Dépôt et adoption des conciliations bancaires des mois d'octobre, de novembre et décembre 2023
- 3.3 Dépôt de la liste des arrérages, autorisation d'envoyer les derniers avis pour les arrérages et autorisation d'entamer la procédure pour les ventes pour taxes
- 3.4 Nomination d'un maire suppléant pour les trois prochains mois
- 3.5 Nomination des comités municipaux pour l'année 2024
- 3.6 Dépôt d'une soumission - Ordinateur de la réception et portable de la direction

**4. LÉGISLATION ET RÉGLEMENTATION**

- 4.1 Adoption du règlement 109-2024 décrétant les taux des taxes et compensations et les conditions de perception pour l'exercice financier 2024
- 4.2 Adoption du règlement 110-2024 établissant la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques

- 4.3 Avis de motion, dépôt et présentation du règlement 111-2024 concernant les animaux (uniformisé pour la SPA d'Arthabaska)
- 4.4 Avis de motion, dépôt et présentation du règlement 112-2024 modifiant le règlement numéro 084-2022 G-100 harmonisé sur le territoire de la MRC d'Arthabaska
- 4.5 Avis de motion, dépôt et présentation du règlement 113-2024 abrogeant le règlement numéro 099-2023 relatif aux chenils
- 4.6 Avis de motion, dépôt et présentation du règlement 114-2024 sur la tarification
- 4.7 Avis de motion - Règlement 115-2024 modifiant le règlement de zonage 003-2013 (concordance)
- 4.8 Avis de motion - Règlement 116-2024 modifiant le plan d'urbanisme 002-2013 (concordance)
- 4.9 Avis de motion - Règlement 117-2024 modifiant le règlement de zonage 003-2013
- 4.10 Adoption du premier projet de règlement 115-2024 modifiant le règlement de zonage 003-2013 (concordance)
- 4.11 Adoption du premier projet de règlement 116-2024 modifiant le plan d'urbanisme 002-2013 (concordance)
- 4.12 Adoption du premier projet de règlement 117-2024 modifiant le règlement de zonage 003-2013

**5. TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORT ET VOIRIE**

- 5.1 Ratification de l'offre de services relative à la surveillance des travaux d'agrandissement du garage municipal
- 5.2 Soumissions travaux de plomberie et de chauffage pour l'agrandissement du garage municipal
- 5.3 Projet d'aménagement des lumières de rue dans le rang Chicago

**6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

- 6.1 Dépôt et adoption de la liste des permis du mois de janvier 2024
- 6.2 Reprofilage du cours d'eau Couture - ÉES Phase II
- 6.3 Reconnaissance et acceptation de la participation de la MRC d'Arthabaska à une entreprise de production d'électricité provenant d'une source éolienne

**7. LOISIRS ET CULTURE**

- 7.1 Retour sur les soumissions déposées pour les buts de hockey et la patinoire du Parc Léon-Couture
- 7.2 Demande reçue en lien avec le reboisement compensatoire

**8. AFFAIRES NOUVELLES DES MEMBRES DU CONSEIL**

**9. PÉRIODE DE QUESTIONS**

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

**2024-02-1560**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Sarah Bellavance Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE l'ordre du jour déposé par la directrice générale et greffière-trésorière soit adopté tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2024-02-1561**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2024**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2024 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Sarah Bellavance Appuyée par le conseiller Marc-Olivier Racette

Il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2024 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CORRESPONDANCES ET INFORMATIONS POUR LES ÉLUS**

La directrice générale et greffière-trésorière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 15 janvier 2024. Elle résume les communications ayant un intérêt public à la demande du président.

**2024-02-1562**

**DÉPÔT ET ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JANVIER 2024**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes du mois de janvier 2024 de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska comportant 12 pages et totalisant un montant de **156 563,45 \$**.

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière atteste que, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses énumérées dans la liste des factures du mois de janvier 2024 de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska, totalisant un montant de **156 563,45 \$**.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette Appuyée par le conseiller Réjean Arsenault

Il est résolu

QUE les comptes énumérés et datés entre le 1er et le 31 janvier 2024 soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2024-02-1563**

**DÉPÔT ET ADOPTION DES CONCILIATIONS BANCAIRES DES MOIS D'OCTOBRE, DE NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2023**

Sur proposition de la conseillère Sarah Bellavance  
Appuyée par le conseiller Marc-Olivier Racette

Il est résolu

QUE le conseil adopte les conciliations bancaires des mois d'octobre, de novembre et de décembre 2023, telle que déposées par la directrice générale et greffière-trésorière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2024-02-1564**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES ARRÉRAGES, AUTORISATION D'ENVOYER LES DERNIERS AVIS POUR LES ARRÉRAGES ET AUTORISATION D'ENTAMER LA PROCÉDURE POUR LES VENTES POUR TAXES**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé la liste des arrérages en date du 5 février 2024 en prévision du processus de ventes pour taxes qui débutera dans les prochains jours ;

CONSIDÉRANT QUE des avis de rappel ont été acheminés aux contribuables visés ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 1023 du Code municipal du Québec, « Le greffier-trésorier de la municipalité locale, s'il en reçoit l'ordre du conseil, doit transmettre, au bureau de la municipalité régionale de comté, un extrait de l'état des immeubles à être vendus par le greffier-trésorier de la municipalité régionale de comté, tel qu'approuvé par le conseil » ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette  
Appuyée par le conseiller Marc-Olivier Racette

Il est résolu

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à envoyer des lettres de dernier avis par courrier recommandé pour les dossiers en défaut de paiement.

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à conclure des ententes de paiement pour ces dossiers.

QUE le conseil autorise la transmission à la MRC d'Arthabaska des dossiers sans entente de paiement conclue en date du 23 février 2024.

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à retirer les dossiers dont des paiements auront été effectués avant la date de transmission à la MRC d'Arthabaska.

QUE le conseil désigne le maire, Michel Larochelle, à agir comme représentant de la municipalité pour enchérir sur les immeubles concernés dans l'éventualité où certains dossiers doivent être traités lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes qui aura lieu le 13 juin 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-02-1565  
**NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT POUR LES TROIS PROCHAINS MOIS**

Sur proposition du conseiller Bertrand Martineau  
Appuyée par le conseiller Marc-Olivier Racette

Il est résolu

QUE le conseil nomme la conseillère Dominique Blanchette, mairesse suppléante, en cas d'absence du maire, et ce, pour les trois prochains mois.

QUE le conseiller Réjean Arsenault demeure le conseiller désigné pour la signature des chèques avec la directrice générale et greffière-trésorière en cas d'absence du maire.

QUE la conseillère Dominique Blanchette soit l'élue désignée pour remplacer le maire aux séances de la MRC d'Arthabaska en cas d'absence du maire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-02-1566  
**NOMINATION DES COMITÉS MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2024**

Sur proposition du conseiller Bertrand Martineau  
Appuyée par le conseiller Réjean Arsenault

Il est résolu

QUE le conseil adopte les comités municipaux suivants pour l'année 2024:

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <div>Comité administratif et des ressources humaines</div> <div>Bertrand Martineau<br/>Johanne Therrien</div> <div>Employé désigné : Katherine Beaudoin</div> <div><ul style="list-style-type: none"><li>Entrevues pour embauche du personnel et soutien RH</li><li>Élaboration de politiques administratives</li></ul></div>                                                                                                                          |
| <div>Comité de la voirie municipale</div> <div>Bertrand Martineau<br/>Réjean Arsenault</div> <div>Employés désignés : Katherine Beaudoin et Yves Gosselin</div> <div><ul style="list-style-type: none"><li>Construction et amélioration des chemins</li><li>Entretien des chemins, ponts, cours d'eau</li><li>Entretien des chemins d'hiver (contrat)</li><li>Fossés</li><li>Éclairage</li><li>Acquisition de véhicules et équipements</li></ul></div> |
| <div>Comité de développement et d'aménagement</div> <div>Dominique Blanchette<br/>Marc-Olivier Racette<br/>Réjean Arsenault<br/>Sarah Bellavance</div> <div>Employés désignés : Véronique Tétrault et Vincent Brown (secrétaire de comité)</div>                                                                                                                                                                                                       |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>Comité consultatif en urbanisme<br/>(dérogations mineures)</b></p> <p>Président : Réjean Arsenault<br/>Membre élue : Dominique Blanchette<br/>Membres citoyens : Denis Vaudreuil, Liliane Fréchette et Michel Dumont</p> <p>Employé désigné : Véronique Tétrault (secrétaire du CCU)</p>                                                                                                                                                   |
| <p><b>Comité des relations publiques</b></p> <p>Johanne Therrien</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Rencontres des députés et autres intervenants</li><li>• Conférences de presse</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                             |
| <p><b>Comité de protection des biens et des personnes</b></p> <p>Marc-Olivier Racette<br/>Sarah Bellavance</p> <p>Employé désigné : Vincent Brown</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Sécurité civile et mesures d'urgence</li><li>• Protection contre l'incendie</li><li>• Police</li><li>• Surveillance des animaux</li></ul>                                                                                                          |
| <p><b>Comité des parcs et terrains de jeux</b></p> <p>Dominique Blanchette<br/>Johanne Therrien<br/>Réjean Arsenault<br/>Sarah Bellavance</p> <p>Employés désignés : Katherine Beaudoin (secrétaire) et Véronique Tétrault</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Aménagement des parcs et terrains de jeux</li><li>• Entretien des installations actuelles</li><li>• Programmes de subvention pour les parcs et terrains de jeux</li></ul> |
| <p><b>Comités intermunicipaux et autres comités</b></p> <p><u>MRC d'Arthabaska</u> : Dominique Blanchette (en l'absence du maire) et Réjean Arsenault (en l'absence de Mme Blanchette)</p> <p><u>Transport adapté Rouli-Bus et transport collectif</u>: Sarah Bellavance</p> <p><u>Maison d'École de rang</u> : Johanne Therrien</p> <p><u>SIUCQ</u> : Johanne Therrien</p>                                                                      |
| <p><b>*** Le maire est d'office, sur tous les comités. Les différents comités sont formés à titre consultatif et non décisionnel.</b></p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |

QUE les comités ci-haut soient en vigueur même après le 31 décembre 2024 si aucune autre résolution n'a été adoptée afin d'établir de nouveaux comités.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2024-02-1567**  
**DÉPÔT D'UNE SOUMISSION - ORDINATEUR DE LA RÉCEPTION ET PORTABLE DE LA DIRECTION**

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de changer l'ordinateur du poste à la réception, ainsi que le portable de la direction générale qui sont devenus désuets et trop lents pour les logiciels utilisés ;

CONSIDÉRANT la soumission déposée de l'entreprise Rhésus ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Sarah Bellavance  
Appuyée par la conseillère Dominique Blanchette

Il est résolu

QUE le conseil approuve la soumission de Rhésus pour un ordinateur au poste de la réception, un portable pour la direction générale et un deuxième écran dans le bureau de la direction, le tout, pour un montant de 2 847,97 \$, taxes en sus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2024-02-1568**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 109-2024 DÉCRÉTANT LES TAUX DES TAXES ET COMPENSATIONS ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024**

CONSIDÉRANT QUE le conseiller Bertrand Martineau avait donné l'avis de motion relatif au règlement 109-2024 à la séance ordinaire du 15 janvier 2024, ainsi que présenté et déposé ledit règlement ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous reçu le projet de règlement plus de 72 heures avant la présente séance et renoncent à sa lecture complète ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette  
Appuyée par le conseiller Marc-Olivier Racette

Il est résolu

QUE le conseil procède à l'adoption du règlement numéro 109-2024 décrétant les taux des taxes et compensations et les conditions de perception pour l'exercice financier 2024.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2024-02-1569**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 110-2024 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION APPLICABLE À LA VIDANGE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES**

CONSIDÉRANT QUE le conseiller Réjean Arsenault avait donné l'avis de motion relatif au règlement 110-2024 à la séance ordinaire du 15 janvier 2024, ainsi que présenté et déposé ledit règlement ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous reçu le projet de règlement plus de 72 heures avant la présente séance et renoncent à sa lecture complète ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Bertrand Martineau  
Appuyée par la conseillère Sarah Bellavance

Il est résolu

QUE le conseil procède à l'adoption du règlement numéro 110-2024 établissant la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT 111-2024 CONCERNANT LES ANIMAUX (UNIFORMISÉ POUR LA SPA D'ARTHABASKA)**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Réjean Arsenault que le règlement 111-2024 concernant les animaux (uniformisé pour la SPA d'Arthabaska) sera adopté à une séance ultérieure.

Le projet de règlement est par le fait même déposé et présenté publiquement.

**AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT 112-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 084-2022 G-100 HARMONISÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC D'ARTHABASKA**

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Dominique Blanchette que le règlement 112-2024 modifiant le règlement numéro 084-2022 G-100 harmonisé sur le territoire de la MRC d'Arthabaska sera adopté à une séance ultérieure.

Le projet de règlement est par le fait même déposé et présenté publiquement.

**AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT 113-2024 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 099-2023 RELATIF AUX CHENILS**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Bertrand Martineau que le règlement 113-2024 abrogeant le règlement numéro 099-2023 relatif aux chenils sera adopté à une séance ultérieure.

Le projet de règlement est par le fait même déposé et présenté publiquement.

**AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT 114-2024 SUR LA TARIFICATION**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Marc-Olivier Racette que le règlement 114-2024 concernant la tarification sera adopté à une séance ultérieure.

Le projet de règlement est par le fait même déposé et présenté publiquement.

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 115-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 003-2013 (CONCORDANCE)**

Le conseiller Réjean Arsenault donne un avis de motion à l'effet que le règlement numéro 115-2024 modifiant le règlement de zonage 003-2013 sera adopté à une séance ultérieure.

M. Arsenault dépose et présente le projet de règlement 115-2024.

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 116-2024 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME 002-2013 (CONCORDANCE)**

La conseillère Sarah Bellavance donne un avis de motion à l'effet que le règlement numéro 116-2024 modifiant le plan d'urbanisme 002-2013 sera adopté à une séance ultérieure.

Mme Bellavance dépose et présente le projet de règlement 116-2024.

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 117-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 003-2013**

Le conseiller Bertrand Martineau donne un avis de motion à l'effet que le règlement numéro 117-2024 modifiant le règlement de zonage 003-2013 sera adopté à une séance ultérieure.

M. Martineau dépose et présente le projet de règlement 117-2024.

**2024-02-1570**

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 115-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 003-2013 (CONCORDANCE)**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie du premier projet de règlement 115-2024 plus de 72 heures avant la présente séance et que ces derniers renoncent à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Marc-Olivier Racette  
Appuyée par le conseiller Réjean Arsenault

Il est résolu

QUE le conseil adopte le premier projet de règlement 115-2024 modifiant le règlement de zonage 003-2013.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2024-02-1571**

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 116-2024 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME 002-2013 (CONCORDANCE)**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie du premier projet de règlement 116-2024 plus de 72 heures avant la présente séance et que ces derniers renoncent à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Marc-Olivier Racette  
Appuyée par la conseillère Sarah Bellavance

Il est résolu

QUE le conseil adopte le premier projet de règlement 116-2024 modifiant le plan d'urbanisme 002-2013.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2024-02-1572**

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 117-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 003-2013**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie du premier projet de règlement 117-2024 plus de 72 heures avant la présente séance et que ces derniers renoncent à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Marc-Olivier Racette  
Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE le conseil adopte le premier projet de règlement 117-2024 modifiant le règlement de zonage 003-2013.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2024-02-1573**

**RATIFICATION DE L'OFFRE DE SERVICES RELATIVE À LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DU GARAGE MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT le projet d'agrandissement du garage municipal, subventionné par le PRABAM ;

CONSIDÉRANT QU'il était nécessaire d'octroyer un mandat de surveillance des travaux à la firme d'architecture ayant conçu les plans ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Sarah Bellavance Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE le conseil ratifie l'offre de services au montant de **7 700 \$**, taxes en sus, de la firme BGA Architectes afin d'effectuer la surveillance des travaux d'agrandissement du garage municipal.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2024-02-1574**

**SOUSSIONS TRAVAUX DE PLOMBERIE ET DE CHAUFFAGE POUR L'AGRANDISSEMENT DU GARAGE MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été déposées au conseil pour les travaux de plomberie et de chauffage reliés au projet d'agrandissement du garage municipal ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette Appuyée par le conseiller Marc-Olivier Racette

Il est résolu

QUE le conseil octroie le contrat à l'entreprise Plomberie PHCB inc. au montant de **10 365 \$**, taxes en sus.

QUE cette dépense soit ajoutée aux dépenses subventionnées par le PRABAM.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2024-02-1575**

**PROJET D'AMÉNAGEMENT DES LUMIÈRES DE RUE DANS LE RANG CHICAGO**

CONSIDÉRANT QUE des coûts supplémentaires importants sont à prévoir dans le cadre du projet d'aménagement des lumières de rue dans le rang Chicago en raison des tensions inadéquates dans le réseau électrique existant ;

CONSIDÉRANT QU'il faut faire modifier les tensions à douze emplacements pour une somme supérieure à 20 000 \$, le tout, selon les explications données par courriel par Hydro-Québec ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Bertrand Martineau Appuyée par la conseillère Sarah Bellavance

Il est résolu

QUE le conseil n'accepte par la dépense additionnelle liée à ce projet.

QUE les lumières qui peuvent être ajoutées sur le rang Chicago sans modifier la tension soient installées.

QUE les douze autres lumières soient relocalisées à d'autres endroits où la tension du réseau électrique est adéquate.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2024-02-1576**

**DÉPÔT ET ADOPTION DE LA LISTE DES PERMIS DU MOIS DE JANVIER 2024**

Sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette  
Appuyée par la conseillère Sarah Bellavance

Il est résolu

QUE le conseil approuve la liste des huit permis du mois de janvier 2024 pour un montant total des travaux de **879 388 \$**.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2024-02-1577**

**REPROFILAGE DU COURS D'EAU COUTURE - ÉES PHASE II**

CONSIDÉRANT QUE selon les conclusions de l'étude environnementale de site (ÉES) phase I réalisée par Synergis dans le cadre du reprofilage du cours d'eau Couture, une ÉES phase II doit être réalisée pour continuer le projet ;

CONSIDÉRANT QUE Synergis ne réalise pas d'ÉES phase II ;

CONSIDÉRANT l'offre de services déposée par Pluritec ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Réjean Arsenault  
Appuyée par la conseillère Dominique Blanchette

Il est résolu

QUE le conseil approuve l'offre de services de Pluritec pour réaliser l'ÉES phase II au montant de **6 585,90 \$**, taxes en sus.

QUE cette dépense soit ajoutée aux dépenses subventionnées par la TECQ 2019-2024.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2024-02-1578**

**RECONNAISSANCE ET ACCEPTATION DE LA PARTICIPATION DE LA MRC D'ARTHABASKA À UNE ENTREPRISE DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ PROVENANT D'UNE SOURCE ÉOLIENNE**

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Arthabaska a adopté une résolution portant le numéro 2023-09-2922, en date du 6 septembre 2023, énonçant son intention de participer à l'exploitation d'une entreprise de production d'électricité provenant d'une source éolienne conformément à sa compétence prévue à l'article 111 de la Loi sur les compétences municipales, dans le cadre d'un projet déposé conjointement entre la MRC et un producteur privé en réponse à l'appel d'offres d'Hydro-Québec portant le numéro A/O 2023-01 ;

CONSIDÉRANT QUE le 1er février 2024, la MRC d'Arthabaska a notifié la municipalité de son intention de participer à l'exploitation d'une telle entreprise de production d'électricité provenant d'une source d'énergie éolienne conformément à l'article 111.1 de la Loi sur les compétences municipales ;

CONSIDÉRANT QU'afin de pourvoir aux sommes requises à sa participation financière à ce projet éolien, la MRC d'Arthabaska entend procéder à un emprunt, lequel demeure sujet à l'approbation des autorités compétentes ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Marc-Olivier Racette  
Appuyée par la conseillère Sarah Bellavance

Il est résolu

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil de la municipalité reconnait et accepte la participation de la MRC à l'entreprise de production d'électricité mentionnée au préambule ainsi que l'emprunt y étant afférent et accepte, au besoin, de se porter caution des obligations qui en découle.

QUE le maire, ou l' élu nommé comme maire suppléant, soient autorisés à effectuer toute formalité nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2024-02-1579**

**RETOUR SUR LES SOUMISSIONS DÉPOSÉES POUR LES BUTS DE HOCKEY ET LA PATINOIRE DU PARC LÉON-COUTURE**

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de déposer à nouveau les deux soumissions pour les buts de hockey puisque l'assureur de la municipalité a émis un avis à l'effet que les buts actuels ne sont pas conformes aux nouvelles normes applicables ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette  
Appuyée par la conseillère Sarah Bellavance

Il est résolu

QUE le conseil autorise l'achat de deux buts de hockey pour la patinoire du Parc Léon-Couture à l'entreprise Agorasport au montant de **1 515 \$**, taxes en sus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2024-02-1580**

**DEMANDE REÇUE EN LIEN AVEC LE REBOISEMENT COMPENSATOIRE**

CONSIDÉRANT la demande de la Bleuetière Saint-Christophe d'Arthabaska s'ent relative à une compensation nécessaire dans le cadre d'un déboisement ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Arthabaska est responsable de l'application du règlement numéro 315 relatif au déboisement ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska n'a pas juridiction pour l'application du règlement numéro 315 relatif au déboisement ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Bertrand Martineau  
Appuyée par la conseillère Dominique Blanchette

Il est résolu

QUE le demandeur adresse sa demande à la MRC d'Arthabaska afin qu'elle en assure le suivi.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**AFFAIRES NOUVELLES DES MEMBRES DU CONSEIL**

Aucun sujet.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

**2024-02-1581**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition du conseiller Bertrand Martineau  
Appuyée par la conseillère Sarah Bellavance

Il est résolu

QUE la séance soit levée à 19 h 54.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\_\_\_\_\_  
**Michel Larochelle,**  
**Maire**

\_\_\_\_\_  
**Me Katherine Beaudoin,**  
**Directrice générale &**  
**Greffière-trésorière**

La signature par le maire équivaut à toutes et chacune des résolutions de ce  
procès-verbal en vertu de l'article 142 du Code Municipal.

\_\_\_\_\_